

Notice descriptive	
Titre	Note technique du 3 août 2017 modifiant la circulaire du 31 juillet 2008 relative aux engagements de gestion des propriétés non bâties situées en zones humides permettant de bénéficier des dispositions de l'article 1395 D du code général des impôts instituant une exonération temporaire de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
Numéro NOR	TREL1721013N
Ministère	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires
Thématique de document	Logement et construction
Type de document	Note
Date de signature	03-08-2017
Date de publication	25-08-2017
Document	met_20170013_0000_0019.pdf